

LF Olep G 68

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 - Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation Lubrifrance LF OlepG 68

Nom chimique

Type de produit Mélange

1.2 - Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

- Agent lubrifiant

- Usage professionnel et/ou industriel

1.3 - Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Atos Fluides

15 Chemin du Plateau, Bat C

69570 Dardilly France

Téléphone : 04 37 45 40 42 Fax 04 37 45 40 40

Site web www.atos-fluides.fr

SDS contact : 04 37 45 40 42 contact@atos-fluides.fr

1.4 - Numéro d'appel d'urgence

- ORFILA (INRS) + 33 (0)1 45 42 59 59 France

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Not Classified

Non classé

2.2 - Éléments d'étiquetage

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement : Aucun

Pictogrammes : Aucun

Mentions de danger : Aucun

Conseils de prudence : Aucun

Phrases EUH : Aucun

2.3 - Autres dangers

Substance PBT.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

matière vPvB.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.1 - Substances

Non applicable

3.2 - Mélanges

LF Olep G 68

| Nom chimique | No | % | Class | Spec. concentrations |
|--------------------|--|--------------|---|----------------------|
| amines, coco alkyl | n°CAS : 61788-46-3 Numéro d'identification UE : 612-285-00-4 N°CE : 262-977-1 | 0,1 - < 0,25 | Acute Tox. 4 Oral - H302 Aquatic Acute 1 - H400 Aquatic Chronic 1 - H410 Asp. Tox. 1 - H304 Skin Corr. 1B - H314 STOT RE 2 - H373 STOT SE 3 (H335) - H335 | Non applicable |

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 - Description des premiers secours

En cas d'inhalation - Veiller à un apport d'air frais.

Après contact avec la peau - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.

Après contact avec les yeux - Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau.
- En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologue.

En cas d'ingestion - Rincer la bouche abondamment à l'eau.
- NE PAS faire vomir.

4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets - En cas d'inhalation - Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets - Après contact avec la peau - Aucun symptôme connu jusqu'à présent.

Symptômes et effets - Après contact avec les yeux - Aucune information disponible.

Symptômes et effets - En cas d'ingestion - Aucune information disponible.

4.3 - Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 - Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés - ABC-poudre
- Dioxyde de carbone (CO2)
- Poudre d'extinction

Moyens d'extinction inappropriés - Jet d'eau à grand débit

5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange - Aucune information disponible.

Produits de décomposition dangereux - Dioxyde de carbone (CO2)

5.3 - Conseils aux pompiers

- Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
- Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

LF Olep G 68

6.1 - Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

- Utiliser un équipement de protection personnel.
- Assurer une aération suffisante.
- Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Pour les secouristes

- Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3 - Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes et matériel de confinement

- Endiguer le liquide répandu

Méthodes et matériel de nettoyage

- Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
- Rincer abondamment avec de l'eau.

Techniques inappropriées

- à l'eau

6.4 - Référence à d'autres sections

- Evacuation: voir rubrique 13
- Protection individuelle: voir rubrique 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Recommandation

- Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

- Aucune information disponible.

7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

7.3 - Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 - Paramètres de contrôle

Olep G 68

IOELV STEL mg/m³ (UE)

5 mg/m³ Brouillard d'huile

8.2 - Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

- Aucune information disponible.

LF Olep G 68

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

- Protection du corps appropriée: blouse de laboratoire



- Gants de protection



- Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile)

- En cas de risque d'éclaboussures:
Lunettes avec protections latérales

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| <u>État</u> | Liquide | <u>Aspect</u> | visqueux |
|-----------------------------------|-------------|---|-----------------|
| <u>Couleur</u> | jaune clair | <u>Odeur</u> | caractéristique |
| Seuil olfactif | | Aucune donnée disponible | |
| pH | | Non applicable | |
| Point de fusion | | Aucune donnée disponible | |
| Point de congélation | | Aucune donnée disponible | |
| Point d'ébullition | | Aucune donnée disponible | |
| Point éclair | | > 225 °C | |
| Taux d'évaporation | | Aucune donnée disponible | |
| inflammabilité | | > 320 °C | |
| Limite inférieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Limite supérieure d'explosivité | | Aucune donnée disponible | |
| Pression de la vapeur | | < 0,5 Pa | |
| Densité de la vapeur | | Aucune donnée disponible | |
| Densité relative | | Aucune donnée disponible | |
| Densité | | 0,871 kg/l | |
| Solubilité (Eau) | | insoluble | |
| Solubilité (Ethanol) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Acétone) | | Aucune donnée disponible | |
| Solubilité (Solvants organiques) | | Aucune donnée disponible | |
| Log KOW | | Aucune donnée disponible | |
| Température d'auto-inflammabilité | | Aucune donnée disponible | |
| Température de décomposition | | Aucune donnée disponible | |
| Viscosité, cinématique | | 67 mm ² /s < V < 69 mm ² /s 40°C | |
| Viscosité, dynamique | | Aucune donnée disponible | |

9.2 - Autres informations

LF Olep G 68

| | |
|-----------------------------|--------------------------|
| Teneur en COV | 0 % |
| Energie minimale d'ignition | Aucune donnée disponible |
| Conductivité | Aucune donnée disponible |

- Viscosité cinématique à 100°C: 7mm²/s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 - Réactivité

- Ce produit est considéré comme non réactif dans des conditions normales d'utilisation.

10.2 - Stabilité chimique

- Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3 - Possibilité de réactions dangereuses

- Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4 - Conditions à éviter

- Aucune information disponible.

10.5 - Matières incompatibles

- Aucune information disponible.

10.6 - Produits de décomposition dangereux

- Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 - Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë - Non classé

Toxicité : Mélange

| | |
|---------------------------------------|--------------------------|
| LD50 oral (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rat) | Aucune donnée disponible |
| LD50 dermal (rabbit) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation dusts and mists (rat) | Aucune donnée disponible |
| LC50 inhalation vapours (rat) | Aucune donnée disponible |

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée - Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Non classé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée - Non classé

LF Olep G 68

Mutagénicité sur les cellules germinales - Non classé

Cancerogénité - Non classé

Toxicité pour la reproduction - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée - Non classé

Danger par aspiration - Non classé

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 - Toxicité

Toxicité : Mélange

| | |
|-----------------------------------|---------------------------------|
| EC50 48 hr crustacea | > 100 mg/l Daphnia Magna 48h |
| LC50 96 hr fish | > 100 mg/l |
| ErC50 algae | Aucune donnée disponible |
| ErC50 other aquatic plants | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic fish | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic crustacea | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic algae | Aucune donnée disponible |
| NOEC chronic other aquatic plants | Aucune donnée disponible |

- La substance/le mélange ne satisfait pas aux critères de toxicité aiguë pour le milieu aquatique selon l'annexe I du règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

12.2 - Persistance et dégradabilité

| | |
|--------------------------------------|--------------------------|
| Demande biochimique en oxygène (DBO) | Aucune donnée disponible |
| Demande chimique en oxygène (DCO) | Aucune donnée disponible |
| % de biodégradation en 28 jours | Aucune donnée disponible |

- Biodégradable.

12.3 - Potentiel de bioaccumulation

| | |
|-----------------------------------|--------------------------|
| Facteur de bioconcentration (FBC) | Aucune donnée disponible |
| Log KOW | Aucune donnée disponible |

- Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4 - Mobilité dans le sol

- Aucune information disponible.

12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

- Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

LF Olep G 68

12.6 - Autres effets nocifs

- Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 - Méthodes de traitement des déchets

| | |
|--|---|
| <u>Méthodes de traitement des déchets</u> | - L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. - Produit en l'état : mise en décharge agréée des déchets de produits. Le produit peut être incinéré. |
| <u>Evacuation des eaux</u> | - Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. |
| <u>Précautions particulières à prendre</u> | - Aucune information disponible. |
| <u>Disposition Communautaire ou Nationale ou Régionale</u> | - Code EUral 13 08 99 huiles usagées non spécifiées ailleurs. La classification des déchets non spécifiées par ailleurs |

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 - Numéro ONU

Non applicable

14.2 - Nom d'expédition des Nations unies

14.3 - Classe(s) de danger pour le transport

14.4 - Groupe d'emballage

14.5 - Dangers pour l'environnement

14.6 - Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 - Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 - Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| | |
|---|--|
| <u>Substances REACH candidates</u> | Aucun |
| <u>Substances Annex XIV</u> | Aucun |
| <u>Substances Annex XVII</u> | Aucun |
| <u>Teneur en COV</u> | 0 % |
| <u>Dispositions communautaires en matière de sécurité, de santé et d'environnement, lois nationales</u> | Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15. Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008. France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles: 36 |

15.2 - Évaluation de la sécurité chimique

LF Olep G 68

Evaluation de la sécurité chimique effectuée pour le produit - Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Versions de la FDS

| Version | Date d'émission | Description des modifications |
|---------|-----------------|-------------------------------|
| 1 | 08/01/2020 | |

Textes des phrases réglementaires

| | |
|-------------------|---|
| Acute Tox. 4 Oral | Toxicité aiguë (par voie orale) - Catégorie 4 |
| Aquatic Acute 1 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Acute 1 |
| Aquatic Chronic 1 | Danger pour l'environnement aquatique - Aquatic Chronic 1 |
| Asp. Tox. 1 | Danger par aspiration - Catégorie 1 |
| Not Classified | Non classé |
| Skin Corr. 1B | Corrosion cutanée - Catégorie 1B |
| STOT RE 2 | Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée - Catégorie 2 |
| STOT SE 3 (H335) | Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique - Catégorie 3 (H335) |

*** **